

## COMMISSION MIXTE CFCP

Réunion téléphonique du Mardi 16 mai 2006

---

Présents : MM. SHAW, FRANCILLETTE, COGNE, BELY, BADIN  
Excusés : MM. LACHAUME, Mlle ABERGEL  
Absents : BOURREAU, ROUGEYRON, HAEZEBROUCK  
Assiste : M. NAYROLE

---

### L'ordre du jour :

- Question du Stade Poitevin
  - L'entraîneur-joueur
- 

Informations de fonctionnement et/ou réflexions et souhaits de la commission

*Décisions de la commission*

### **Propositions faites au CD et/ou Bureau de la LNV et de la FFVB**

---

#### **1 – L'entraîneur joueur**

Suite à la réclamation du Paris volley contre le club du Tourcoing VB concernant le fait que l'entraîneur du CFCP a également été inscrit sur la feuille de match en tant que joueur, les membres de la commission souhaitent faire les propositions suivantes :

- **Il est interdit à l'entraîneur du CFCP qualifié de jouer en championnat fédéral avec son équipe.**
- **En cas de non respect de cette règle la sanction sera match perdu par pénalité dès la saison sportive 2006-2007.**

## REGLEMENTS GENERAUX

### RECAPITULATIF DU NOMBRE DE MUTES ET D' ETRANGERS

EQUIPES CONCERNEES	2006/2007
<b>CFCP</b> Ayant des équipes réserves évoluant en nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ 3 contrats CFC minimum,</li> <li>☞ Obligation d'inscrire 2 joueurs CFCP sur la feuille de match de l'équipe 1<sup>ère</sup>, pour au moins la moitié des rencontres de la phase régulière de la saison.</li> <li>☞ le (ou les) joueur(s) CFCP non inscrits sur la feuille de match PRO A devra (ont) être inscrit(s) avec l'Equipe réserve le même week-end,</li> <li>☞ un joueur <b>ayant une licence CFCP</b> est non muté en PRO A et en équipe réserve,</li> <li>☞ libre circulation <b>du joueur ayant une licence CFCP</b> entre Equipe Pro et Equipe Réserve CFCP, accord de la Ligue Régionale nécessaire pour les Championnats d'accessions.</li> <li>☞ Joueurs <b>ayant une licence CFCP</b> qui obtiendront une licence mutation après la 1<sup>ère</sup> journée du Championnat National ne seront pas autorisés à évoluer dans ce Championnat.</li> <li>☞ entraîneur sous contrat BEES 1 Volley-Ball et DEFCP.</li> <li>☞ Joueurs étrangers autorisés quelque soit le pays d'origine (rentre dans la quota des joueurs étrangers en nationale, 1, 2 et 3).</li> <li>☞ <b>Interdiction pour l'entraîneur CFCP qualifié de jouer en championnat fédéral avec son équipe.</b></li> </ul>
<b>Nationale 1F et 1M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ 2 joueurs professionnels (CFCP compris)</li> <li>☞ 1 Etranger autorisé (sans contrat de joueur et amateur)</li> <li>☞ 3 mutés</li> </ul>
<b>Nationale 2F et 2M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pas de joueur salarié (sauf CFCP)</li> <li>☞ 1 Etranger autorisé (sans contrat de joueur et amateur)</li> <li>☞ 2 Mutés</li> </ul>
<b>Nationale 3F et 3M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pas de joueur salarié (sauf CFCP)</li> <li>☞ 1 Etranger (sans contrat de joueur et amateur)</li> <li>☞ 2 Mutés</li> </ul>
<b>CHPTS DE FRANCE JEUNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Dans les compétitions Espoirs et Juniors et Cadettes, impossibilité de faire évoluer des joueurs à contrat PRO.</li> <li>☞ Peuvent évoluer 1 étranger (sans contrat de joueur et amateur), les Amateurs (PRO B et PRO F) <b>les CFCP</b> et 2 mutés. Les joueurs ayant des licences « étrangers régionaux » ne sont pas limités en nombre.</li> </ul>

**Un joueur professionnel, étranger et muté, est comptabilisé dans chaque catégorie.**